

AVIS DES SOCIÉTÉS *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Atelier du Meuble intérieurs

Siege Social : 62 Rue de l'Or – Z.I -Sidi Daoud - La Marsa- 2046 Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE S.A.M

Cet appel à candidature annule et remplace celui publié au BO du CMF n°6327 du vendredi 02 avril 2021

Objet : en application de l'article 38, et de l'article 218 bis, du règlement général de la bourse, qui impose aux sociétés, cotées sur le marché principal, l'obligation de désigner au sein du conseil d'administration, aux moins deux membres indépendants ; Et aux dispositions de l'arrêté du ministères des finances du 15/08/2019, consacrant les pratiques de la bonne gouvernances dans les sociétés, cotées en bourse, telles que prévues par la loi N°2019-47 du 29/05/2019 ; Et conformément à la décision générale du CMF se rapportant aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration :

La Société Atelier du meuble interieurs « S.A.M » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie de sélection des dossiers et après l'accord du CMF ; la liste définitive des membres désignés sera communiquée lors de la tenue de la prochaine AGO se statuant sur l'exercice 2020 en date du 27 mai 2021

A cet effet, la société **Atelier Du Meuble Intérieurs « S.A.M »** fait appel aux candidats désirant être membre indépendant au conseil d'administration et éligible aux critères de candidatures conformément à la réglementation en vigueur précisément à la décision générale du CMF, et selon les critères spécifiques de qualification scientifiques, de compétences, et d'expérience.

1- Condition de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions et les critères d'éligibilité dont notamment les critères de qualifications scientifiques, de compétence et d'expérience :

Les critères de qualifications scientifiques, de compétence et d'expérience

- Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature ;
- Il (elle) doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) dans le Management des affaires ou équivalent
- Il (elle) doit avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans l'un des domaines suivants :
 - Prospection et export sur le marché Africain dans le secteur de Mobilier ;
 - La fiscalité et la gestion des risques ;
 - Le développement, et croissance externe ;
 - Expert en e-commerce ;

Les conditions et les critères d'éligibilités générales

- Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté et de confidentialité.
- Il doit être, obligatoirement, une personne physique ; il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant....) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à **SAM** ou à une de ses filiales.

Ne peuvent être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration

- les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
- Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint,
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société S.A.M ;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société S.A.M ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société S.A.M détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société S.A.M, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur .
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la société concernée ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société S.A.M ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de la société S.A.M.

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société S.A.M ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2- Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom de Président du Conseil de la Société **SAM** et une fiche de candidature dûment remplie (annexe 1).
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la présente décision générale et l'appel à candidature ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe2).

3- Les modalités de dépôt du dossier de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du conseil de la SAM et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant ». Cette enveloppe doit être :- Soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social sis au 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie au plus tard le 24 Avril 2021, soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société sis au 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie, au plus tard le 24 Avril 2021 (le cachet de la poste faisant foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

4- Choix du représentant du membre indépendant :

- Dès la clôture de l'appel à candidature, la S.A.M transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27/05/2021 qui approuvera leur désignation.
- L'annonce des candidats retenus sera faite lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 27/05/2021.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM

Email :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-
-
-

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

-
-
-

Historique en tant qu'administrateur :

-
-
-

Signature légalisée

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur Indépendant au sein du conseil d'Administration de la Société **Atelier du Meuble Intérieurs « S.A.M »** déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que les informations fournis dans mon cv sont sincères et exactes, je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature.

Signature légalisée

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.